

# 21<sup>ème</sup> Rallye Coeur de France

REGION CENTRE VAL DE LOIRE

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES

28-30  
SEPT  
2018



Rallye  
Cœur de  
France  
Région  
Centre  
Val de Loire

VENDÔME

MODERNE

## RÈGLEMENT

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES.  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES JUNIOR.  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TEAM.  
TROPHEE MICHELIN.  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES FEMININ.  
TROPHEE CLIO R3T FRANCE.  
TROPHEE IGOL.  
COUPE DE FRANCE DES RALLYES Coefficient 4.  
Championnat de la Ligue du Centre Val de Loire.  
Championnat de l'ACO.  
Challenges de l'ASA ACO Perche - Val de Loire.

*S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocation, les classements et toutes les informations concernant les équipages seront uniquement disponibles sur le site officiel :*

[www.rallyecoeurdefrance.org](http://www.rallyecoeurdefrance.org)



## **LISTE DES ADRESSES**

### **Organisateur / secrétariat**

COEUR DE FRANCE ORGANISATION  
Mairie - 1 place de l'Hôtel de Ville  
41360 SAVIGNY SUR BRAYE  
Tél. : 00 33 (0)2 47 27 75 86  
E-mail : rallyecoeurdefrance@yahoo.fr

### **Direction de Course**

### **Collège des Commissaires Sportifs**

### **Presse**

### **Conférence de Presse**

### **Affichage Officiel**

### **Accueil des Officiels**

### **Vérifications Administratives**

### **Vérifications Techniques**

### **Distribution Carnet Itinéraire**

Minotaure  
2 rue César de Vendôme  
41100 VENDÔME  
Tél.: 00 33 (0)2 47 27 75 86

### **Parc Fermé**

Héliport  
Rue Geoffroy Martel  
41100 VENDÔME

### **Parc Assistance**

Place de la Liberté (Team et Junior)  
Parking des Prés aux Chats (Renault, autres)  
Ancienne Station épuration (Av Ronsard)  
41100 VENDÔME

### **Parking Plateaux**

Rue de la Perchaie (Près du Centre LECLERC)  
41100 VENDÔME

### **Village VIP**

Rue du Change  
41100 VENDÔME

### **Accueil VIP**

Hippodrome  
41360 SAVIGNY SUR BRAYE

### **Podium, Remise des Prix**

Mairie  
Rue Poterie  
41100 VENDÔME

### **Vérifications Finales**

Concession CITROEN  
71 Route de Paris  
St-Ouen  
41100 VENDÔME

**PROGRAMME - HORAIRES**

Dès obtention du permis d'organisation FFSA.		Parution du règlement, ouverture des engagements	
<b><u>Lundi 10 septembre 2018</u></b>	<b><u>Minuit</u></b>	Date de fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits en Championnat de France et/ou au Trophée Michelin, et aux coupes de marques.	
<b><u>Lundi 17 septembre 2018</u></b>	<b><u>Minuit</u></b>	Clôture des engagements	
<b><u>Vendredi 21 septembre 2018</u></b>	<b><u>16h</u></b>	Publication de la liste des engagés et des horaires de Vérifications Techniques.	
	<b><u>17h - 21h</u></b>	Publication du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires	<b><u>Minotaure</u></b>
<b><u>Samedi 22 septembre 2018</u></b>	<b><u>8h - 12h</u></b>	Publication du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires	<b><u>Minotaure</u></b>
	<b><u>9h-20h</u></b>	Reconnaisances 1 <sup>ère</sup> session (jours 1 et 2)	
<b><u>Dimanche 23 septembre 2018</u></b>	<b><u>9h-20h</u></b>	Reconnaisances 1 <sup>ère</sup> session (jours 1 et 2)	
<b><u>Mercredi 26 septembre 2018</u></b>	<b><u>17h - 21h</u></b>	Publication du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires	<b><u>Minotaure</u></b>
<b><u>Jeudi 27 septembre 2018</u></b>	<b><u>8h - 12h</u></b>	Publication du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires	<b><u>Minotaure</u></b>
	<b><u>9h-20h</u></b>	Reconnaisances 2 <sup>ème</sup> session (jours 3 et 4)	
<b><u>Vendredi 28 septembre 2018</u></b>	<b><u>9h-16h</u></b>	Reconnaisances 2 <sup>ème</sup> session (jours 3 et 4)	
	<b><u>9h30-12h</u></b> <b><u>12h-15h30</u></b>	Shakedown réservé CFR et Coupe de marque Shakedown tous concurrents	<b><u>Villorable</u></b>
	<b><u>14h - 18h</u></b>	Accueil des Officiels	<b><u>Minotaure</u></b>
	<b><u>16h-18h</u></b>	Vérifications administratives complémentaires	<b><u>Minotaure</u></b>
	<b><u>16h - 22h</u></b>	Vérifications Techniques obligatoires. Remise Briefing écrit.	
	<b><u>16h15</u></b> <b><u>22h15</u></b>	Mise en Parc Fermé à l'issue des Vérifications Techniques	<b><u>Héliport</u></b>
	<b><u>17h00</u></b>	1 <sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<b><u>Minotaure</u></b>
	<b><u>18h</u></b>	Conférence de Presse	<b><u>3<sup>ème</sup> Volume</u></b>
	<b><u>18h30</u></b>	Tirage au sort Trophée Michelin	<b><u>3<sup>ème</sup> Volume</u></b>
	<b><u>18h30</u></b>	Formation des Chronomètres	<b><u>Minotaure</u></b>
	<b><u>20h</u></b>	Briefing du Directeur de Course	<b><u>Minotaure</u></b>
	<b><u>23h</u></b>	Affichage des équipages admis à prendre le départ et de l'ordre et des heures des départs de la 1 <sup>ère</sup> étape	<b><u>Minotaure</u></b>
<b><u>Samedi 29 septembre 2018</u></b>	<b><u>8h00</u></b>	Départ 1 <sup>ère</sup> étape 1 <sup>er</sup> CFR	<b><u>Héliport</u></b>
	<b><u>20h13</u></b>	Arrivée 1 <sup>ère</sup> étape 1 <sup>er</sup> CFR	<b><u>Héliport</u></b>
	<b><u>23h15</u></b>	Affichage du classement partiel et ordre et heures de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape	<b><u>Minotaure</u></b>
	<b><u>23h15</u></b>	Affichage de l'ordre et des heures des départs de la 2 <sup>ème</sup> étape	<b><u>Minotaure</u></b>

<b><u>Dimanche 30 septembre 2018</u></b>	<b><u>7h45</u></b>	Départ 2 <sup>ème</sup> étape 1 <sup>er</sup> CFR	<b><u>Héliport</u></b>
	<b><u>12h20</u></b>	Arrivée du rallye 1 <sup>er</sup> CFR, entrée en Parc de Repositionnement (CH 11A). Régime de Parc fermé.	<b><u>BUT Villerable</u></b>
	<b><u>13h00</u></b>	Podium, Remise des Prix. Régime de Parc fermé.	<b><u>Mairie Vendôme</u></b>
	<b><u>13h10</u></b>	Entrée en Parc Fermé d'arrivée.	<b><u>Héliport</u></b>
		Affichage 30mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc de repositionnement : CH 11A.	<b><u>Minotaure</u></b>
		Vérifications finales dès l'arrivée	<b><u>CITROEN ST-OUEN</u></b>

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'ASA ACO Perche Val de Loire organise du 28 au 30 septembre 2018 en qualité d'organisateur administratif et avec le concours de Cœur de France Organisation comme organisateur technique, un rallye à participation étrangère autorisée (NPEA) de compétition automobile de régularité et de vitesse dénommé :

### **21ème Rallye Cœur de France**

Ce rallye sera doublé par un rallye VHC dénommé :

### **3ème Rallye VHC Cœur de France**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire :  
N° 026/2018 en date du 11/07/2018.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA :  
N° 566 en date du 23 /07/2018.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **Comité d'Honneur**

M. François BONNEAU , Président Conseil Régional du Centre-Val de Loire  
M. Bruno RETAILLEAU, Président Conseil Régional de Bretagne Pays de Loire  
M. Nicolas PERRUCHOT, Président Conseil Départemental du Loir et Cher  
M. Dominique LE MENER, Président Conseil Départemental de la Sarthe  
M. Nicolas DESCHAUX, Président FFSA  
M. Bernard DEMEUZOIS, Président de la Commission du Championnat de France FFSA  
M. Philippe SOULET, Coordinateur Promotion Marketing FFSA  
M. Jean Luc ROGER, Président Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire  
M. Patrick MORISSEAU, Président Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire  
M. Serge FAUVEL, Président ASA ACO PVL  
M. Pierre FILLON, Président ACO  
M. Pascal BRINDEAU, Maire de VENDÔME, Président Communauté de Communes Territoires Vendômois  
M. Jean-Claude SEGUINEAU, Maire de SAVIGNY SUR BRAYE  
M. Bernard BONHOMME, Maire de SOUGE  
M. Gérard MERY, Maire de BONNEVEAU  
M. Diego BORDIER, Maire de LA CHAPELLE GAUGAIN  
M. Jacques LACOCHE, Maire de BESSE SUR BRAYE

M. Jean-Claude GERBAUD, Maire de CELLE  
M. Jean LEGER, Maire de SARGE SUR BRAYE  
M. Jean-Luc PELTIER, Maire de BAILLOU  
M. Yannick HALGRIN , Maire de RAHAY  
M. Maryline PILETTE, Maire de ST-GERVAIS DE VIC  
Mme Annie JUMERT, Maire de MAROLLES LES ST-CALAIS  
M. Claude BORDIER, Maire de NAVEIL  
M. Michel BIGUIER, Maire de VILLERABLE  
M. Léonard GASCHET, Maire de SAINT-CALAIS  
M. Michel GUILLONNEAU, Maire de LAVENAY – PONT DE BRAYE  
M. Jean-Jacques HERPIN, Maire de VANCE  
M. Jean-Luc NEXON, Maire de TROO

### **Comité d'organisation**

Président d'Honneur :	Guy BOUCHER
Président :	Jean-François DUPAS
Vice-président :	Joël BLATEAU
Secrétaire :	Jean-Marie GAILLARD
Secrétaire Adjoint :	Bruno GOGUE
Conseiller Technique	Jean GALPIN
Responsable Commissaires :	Mickaël MEUNIER
Relations Officiels :	Jean-Marc SEGOUIN
Relations Pilotes :	Jean-Marc SEGOUIN
Communication :	Jean-François DUPAS
Coordination Technique :	Michel HERVE
Responsable PC :	Annick SEGOUIN
Responsable Parcs fermés et regroupement Parcs d'assistance	Jean-Marie GAILLARD Jacky DJABALI

Shakedown :	Laurent BLATEAU
ES Bessé sur Braye :	Joël OUDART
ES Savigny sur Braye / Marolles les Saint Calais :	Joël BLATEAU
ES Sargé sur Braye :	Baptiste PAVEE
ES Cellé	Cyril BEAUTRU
ES Super Savigny sur Braye :	Joël BLATEAU
ES Sougé / Bonneveau / Cellé :	Benoît CATROUX, Cyril BEAUTRU
ES Super Vendôme :	Laurent BLATEAU
ES Villerable :	Laurent BLATEAU

### **Permanence et secrétariat du rallye**

COEUR DE FRANCE ORGANISATION  
Minotaure  
2 rue César de Vendôme  
41100 VENDÔME  
Tél.: 00 33 (0)2 47 27 75 86  
E-mail : rallyecoeurdefrance@yahoo.fr  
(du Vendredi 21 septembre au dimanche 30 septembre)

### **Organisateur technique**

COEUR DE FRANCE ORGANISATION  
Président : Jean François DUPAS



## **1.1P. OFFICIELS**

Observateur FFSA :	M. PLISSON Gérard
Collège des Commissaires Sportifs :	
Président :	M. CRESP Jean-Claude
Membres :	M. LIENERE Jean-François M. GUILLIER Gilles
Secrétaire du Collège :	M. ZYCH Fabien
Directeur de Course :	M. LAROULANDIE Michel
Directeurs Adjointes :	Mme MARTIN Josy (rallye 2) M. DAUBIGNE Jannick (DC VHC)
Adjointes à la DC :	Mme ZYCH Sylvie Mme MARTIN Michèle M. ROUGIER Hugues
DC délégués ES :	M. COULET Christian M. POTHEAU Michel M. AUBERT Alain
Délégué Inter ES	M. FRALIN Michel
DC délégué vérifications administratives complémentaires :	Mme MARTIN Michèle
Commissaire Sportif délégué à la Publicité	M. HERVIEU Claude
DC délégué véhicule tricolore :	M. AGOSTINIS Philippe
Véhicule 000	M. MAILLARD Jean-Paul M. GUILLOU Yves
Véhicule 00A	M. BATTE Pascal
Véhicule 00B	M. TEXIER Gérard
DC délégué véhicule damier :	M. COURTIN Jacques
DC délégué aux parcs :	
Parc Fermé Vendôme	M. GUIBLAIN André
Parc Regroupement SAVIGNY :	M. AMARA Belkacem
Commissaire Technique Responsable :	M. BONNIN Christian
Commissaire Technique Adjoint :	M. QUERRY Laurent

Commissaires Techniques :	M. BOUQUET Jean-Guy M. AUBLET Jean-Louis M. DESBAIT Patrick M. LEFORT Daniel (Délégué VHC) M. TIPHAINE Romain M. JOUANNEAU Claude M. BERAU Régis
Commissaire Technique Renault Responsable : Commissaire Technique Renault Adjoint :	M. BLANCHOU Laurent M. MEVEL André M. ALANORE Sylvain
Commissaire Technique CFR Junior	M. VOISIN Robert
Responsable Coordination Terrain :	M. Michel HERVE
Commissaires Sportifs chargés Relations Concurrents :	M. BESSON Hervé M. ROUX Gilles Mme GUIBLAIN Nicole Mme LEMARCHAND Claudine
Juges de Fait :	Mme ANNICOTTE Martine M. ANNICOTTE Yves M. JOUBERT Dominique M. BLANC Michel M. SZAFARCZYK Alain M. CLOS Robert
Médecin chef :	Mme LESPIAUCQ Christine
Responsable Chronomètres Chronomètres :	Mme LAUNAY Karine LSAC et Ligues voisines
Président de la Commission Championnat de France FFSA Coordinateur Promotion Marketing FFSA	M. Bernard DEMEUZOIS M. Philippe SOULET
Attachée de Presse FFSA :	Melle FORNASARI Flora
Chargés Relations Presse :	M. RULLIERE Clément M. FAYMAN François
Classements Informatique :	SOFT
Couverture Radio : Géolocalisation :	LVMC VDS Racing

Mesdames et Messieurs les Commissaires des Associations Sportives Automobiles affiliées à la  
FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE.

## 1.2P. ELIGIBILITE

Le **21ème Rallye Cœur de France** compte pour :

- ✓ Le Championnat de France des Rallyes 2018.
- ✓ Le Championnat de France des Rallyes Junior
- ✓ Le Championnat de France des Rallyes Team.
- ✓ Le Trophée Michelin.
- ✓ Le Championnat de France des Rallyes Féminin.
- ✓ Le Trophée CLIO R3T France (Coupe de Marque).
- ✓ Le Trophée IGOL.
- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2019 coefficient 4.
- ✓ Les Championnats des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire.
- ✓ Les Championnats des Rallyes de l'Automobile Club de l'Ouest.
- ✓ Les Challenges des Rallyes de l'ASA ACO Perche - Val de Loire.

## 1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site Internet [www.rallyecoeurdefrance.org](http://www.rallyecoeurdefrance.org) pour prendre connaissance :

- De la confirmation de leur engagement,
- De leur heure de convocation aux vérifications techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis.

Aucune convocation ne sera envoyée par courrier.

**1.3.1P.** Les vérifications administratives auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire le vendredi 21 septembre 2018 de 17h00 à 21h00, le samedi 22 septembre 2018 de 8h00 à 12h00, le mercredi 26 septembre 2018 de 17h00 à 21h00, le jeudi 27 septembre 2018 de 8h00 à 12h00 au Minotaure, 2 rue César de Vendôme, 41100 VENDÔME

Tél.: 00 33 (0)2 47 27 75 86

Des vérifications administratives complémentaires éventuelles auront lieu le vendredi 28 septembre 2018 de 16h à 18h au Minotaure.

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire.
- Licence valable pour l'année en cours.
- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.

Au moment du retrait des Road-Books aux vérifications administratives, le concurrent sera informé des obligations auxquelles il sera soumis (marquage, horaires de convocation, etc...) **et se verra remettre un kit permettant la géolocalisation comprenant un boîtier et ses accessoires (câbles, antennes, etc...) contre un chèque de caution de 300€.**

Un carnet de bord spécifique pour les vérifications techniques et rejoindre le parc fermé sera remis aux vérifications administratives.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet [www.rallyecoeurdefrance.org](http://www.rallyecoeurdefrance.org)

**Les équipages devront présentés au H-10 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents (pilotes et copilotes) les originaux de leurs permis de conduire et licences sportives.**

Les vérifications techniques se dérouleront Minotaure, 2 rue César de Vendôme, 41100 VENDÔME le vendredi 29 septembre 2018 de 16h00 à 22h00. Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de passer aux vérifications techniques et/ou à la séance d'essai.

A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être placées en parc fermé de départ.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Concession CITROEN

71 Route de Paris

41100 ST-OUEN

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC



## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ou véhicules des ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne seront, en aucun cas, considérés comme participant au **21ème RALLYE CŒUR DE FRANCE**. Ils ne sont pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **21ème Rallye Cœur de France** doit adresser par courrier la demande d'engagement **dûment complétée**, avant le lundi 17 septembre 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi). Les pilotes inscrits au Championnat de France, au Trophée Michelin et aux coupes de marques bénéficient d'une priorité d'engagement valable jusqu'au **10 septembre 2018** à minuit.

Bulletin d'engagement à adresser à:

**Jean-Marc SEGOUIN**

**13, Rue Bretonneau**

**37170 CHAMBRAY LES TOURS**

**Tél : 06 08 57 78 26**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **140 équipages maximum**. Ce nombre pourra être augmenté en fonction des engagés du rallye VHC (160 voitures sur l'ensemble des 2 rallyes).

**3.1.11P.** Les droits d'engagements sont fixés :

- **1050 €** avec la publicité facultative des organisateurs. Une somme forfaitaire obligatoire fixée à **50€ sera à rajouter pour le système de géolocalisation**.
- **2100 €** sans la publicité facultative des organisateurs

Des conditions particulières sont offertes :

- **800 €** pour un équipage dont le pilote **ou** le copilote est licencié à la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire. (sauf ceux engagés en Championnat de France des Rallyes, Championnat de France Junior et Trophée Michelin). Une somme forfaitaire obligatoire fixée à **50€ sera à rajouter pour le système de géolocalisation**.

- **900 €** pour la coupe de marque RENAULT et Championnat de France Junior. Une somme forfaitaire obligatoire fixée à **50€ sera à rajouter pour le système de géolocalisation**.

(Tarifs avec la publicité facultative, doublé sans celle ci)

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement : Chèque ou virement (Justificatif d'exécution obligatoire) au nom de

**Coeur de France Organisation**

**Banque : Crédit Mutuel, 41 MONTOIRE**

**RIB : 10278 37420 00010671701 45 EUR**

**IBAN : FR76 1027 8374 2000 0106 7170 145**

**BIC : CMCIFR2A**

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements.

Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus, lors des vérifications un versement en espèces à titre de caution sera demandé.

- de la photocopie des licences des deux membres d'équipage et du concurrent.
- de la photocopie des permis de conduire des deux membres d'équipage.
- de la photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.
- de l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.
- 1 photo d'identité des deux membres d'équipage.
- du formulaire « Parc Assistance ».
- du formulaire « Ouvreur ».
- du formulaire « Fiche de Reconnaissance ».
- du formulaire « shakedown »

### **Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation.**

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier ou mail : jeanmarcsegouin@aol.com). Les droits d'engagement seront remboursés avec une retenue de :

- 30% pour les demandes reçues à plus de 8 jours de la date des vérifications techniques.
- 50% pour les demandes reçues à moins de 8 jours, jusqu'à la veille de la date des vérifications techniques.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfaits après le Jeudi 27 Septembre 2018.

### **3.2P EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard FFSA

**3.2.6.** Des contrôles **antidopage et/ou d'alcoolémie** pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

**3.2.9.** Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Cependant, une tolérance de 500 m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le Point Stop. Les limites seront indiquées sur le road-book et par des panneaux spécifiques.

### **3.3P ORDRE DES DEPARTS**

**3.3.1.** *La liste des numéros de compétition* sera établie par l'organisateur **et proposée au Président de la Commission Championnat de France des Rallyes pour validation.**

Le rallye « Championnat de France » partira devant le rallye « VHC ».

**3.3.2.** Le départ de la 2ème étape sera donné dans l'ordre du classement général provisoire (hors pénalités) à l'issue de la dernière ES courue de la 1ère étape dans les conditions définies à l'article 3.3.1. du règlement standard des rallyes. Le rallye « Championnat de France » partira devant le rallye « VHC ». Pour des raisons de promotion et de médiatisation, sur proposition de la FFSA, l'ordre de départ d'une étape pourra être modifié.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P VOITURES AUTORISEES**

Conforme au règlement standard FFSA

#### **4.1.2P VITRES**

Conforme au règlement standard FFSA

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA

Le Parc Teams et Junior sera situé Place de la Liberté, le Parc Renault sera au Parking des Prés aux Chats, les autres concurrents se répartiront entre le Parking des Prés aux Chats et le Parking de l'ancienne Station d'épuration (Avenue Ronsard) dans la Ville de VENDÔME (Ouverture Jeudi soir 20h00)

Le stationnement et l'assistance des voitures sont **strictement interdits** en dehors du parc d'assistance indiqué au carnet d'itinéraire. **La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de**

**60 m<sup>2</sup> par voiture + 40 m<sup>2</sup> par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper. Un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé 8 € HT/m<sup>2</sup> selon les disponibilités de l'organisation.**

Chaque concurrent recevra lors des vérifications administratives préliminaires, un sticker Assistance gratuit obligatoire pour accéder au parc d'assistance (à coller sur le pare-brise du véhicule d'assistance). Des stickers supplémentaires, limités à deux par équipage, pourront être acquis au prix de **180 €**.  
**La vitesse dans le parc d'assistance ne peut excéder 30km/h pour tous les véhicules.**

**4.3.1.1P.** Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conforme aux normes hydrocarbures.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**

- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

**Tous les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre.**

- le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur

#### **4.3.1. Zone de ravitaillement.**

- une zone de refueling sera mise en place dans les Parcs Assistance de la Place de la Liberté et du Parking des Prés aux Chats.

- Station-service autorisée : Station TOTAL Access 35, Av Gérard Yvon 41100 VENDÔME

- **TOUT REFUELING EST INTERDIT EN DEHORS DE CES ZONES.**

Les concurrents devront prévoir leur carburant avant les Vérifications Techniques et leur mise en Parc Fermé.

#### **4.3.2. Production d'images FFSA**

Conforme à la réglementation du Championnat de France FFSA.

#### **4.4. : Géolocalisation**

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300€ sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc, ...), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org) et sur le site de chaque rallye comptant pour le CFR.

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications techniques avant chaque rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation lors des reconnaissances et pendant toute la durée du rallye.

Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
- 2ème infraction : 200€
- 3ème infraction : disqualification du rallye et demande de sanction à la FFSA.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm x 110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

### 5.2P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le **21ème Rallye Cœur de France** représente un parcours de 452,890 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur de 186,460 km.

Les épreuves spéciales sont :

#### 1ère étape

- ES 1- 4	Bessé sur Braye	(25,600 km)
- ES 2	Savigny- Marolles	(14,980 km)
- ES 3 - 6	Sargé sur Braye	(23,200 Km)
- ES 5	Cellé	( 8.980 km)
- ES 7	Super Savigny	( 1,500 Km)

#### 2ème étape

- ES 8	Sougé / Bonneveau / Cellé	(29,900 km)
- ES 9	Grand Savigny	(28,000 km)
- ES 10	Super Vendôme	( 1,320 km)
- ES 11	Villerable	( 4.180 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du code de la route.

#### 2 passages maximum par ES

Le carnet d'itinéraire ainsi que le système « Tracking » seront mis à disposition des concurrents lors des vérifications administratives préliminaires à compter du vendredi 21 septembre 2018 suivant le programme ci-dessus.

**6.2.6P.** Les pilotes pourront choisir leur(s) jour(s) de reconnaissances (le panachage week-end et semaine est autorisé) :

1<sup>ère</sup> session : samedi 22 et dimanche 23 septembre 2018

2<sup>ème</sup> session : jeudi 27 et vendredi 28 septembre 2018

	1 <sup>ère</sup> session		2 <sup>ème</sup> session	
	Samedi 22/09	Dimanche 23/09	Jeudi 27/09	Vendredi 28/09
<b>ES 1-4</b> Bessé sur Braye	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
<b>ES 2</b> Savigny - Marolles	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
<b>ES 3-6</b> Sargé sur Braye	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
<b>ES 5</b> Cellé	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
<b>ES 7</b> Super Savigny	18h-20h à pied uniquement	18h-20h à pied uniquement	18h-20h à pied uniquement	14h-16h à pied uniquement
<b>ES 8</b> Sougé/Bonneveau/Cellé	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
<b>ES 9</b> Grand Savigny	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
<b>ES 10</b> Super Vendôme	à pied uniquement	à pied uniquement	à pied uniquement	à pied uniquement
<b>ES 11</b> Villerable	9h-20h	9h-20h	9h-20h	Shakedown en cours

Il sera remis à chaque équipage :

- un seul carnet d'itinéraire (possibilité d'obtenir des exemplaires supplémentaires au prix de 30€ chacun (+ frais d'envoi) sur réservation avant le 15 septembre 2018.
- une fiche de reconnaissance (en l'absence de contrôleur, le concurrent remplira lui-même, au crayon à bille, ses heures de passages). Cette fiche sera obligatoirement rendue **au plus tard** à l'entrée des vérifications techniques (fin à 22h00).
- un autocollant avec la mention "reconnaissance" et un numéro d'ordre. **Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissance est obligatoire. Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances.**

### **6.3P. CARNET DE CONTROLE**

Conforme au règlement FFSA

### **6.4P. CIRCULATION**

**6.4.1P.** Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions règlementant la circulation en France. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces dispositions se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1<sup>ère</sup> infraction : une pénalité en espèce de 160€
- 2<sup>ème</sup> infraction : une pénalité en temps de 5mn
- 3<sup>ème</sup> infraction : exclusion

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1P. DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA

### **7.1.9. OUVREURS**

Les ouvreaux seront autorisés pour les seuls équipages engagés au Championnat de France. Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conformes aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).

Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvreaux auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule ouvreaux, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives.

Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les conducteur et passager des véhicules ouvreaux devront être titulaires et porteurs d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement et en possession d'une pièce d'identité).

Les véhicules utilisés par les ouvreaux seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le N° de la voiture de course pour laquelle ils officient (20 x 10 cm – Fond Noir – Numéros de couleur Jaune Citron – Pantone Yellow – Police Folio Bold Cond. – Hauteur des chiffres 8,6 cm) sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50 x 70 cm - identique aux panneaux de portières), apposé de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.

Cette identification donnera lieu à un droit de 160 € perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvreaux seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvreaux à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

### **7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2**

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié **par écrit\*** à un Chargé des Relations avec les Concurrents, à l'aide du document figurant dans le carnet d'itinéraire son intention de réintégrer le Rallye.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au Contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

\* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de **5 minutes**,
- pour l'étape non terminée, **d'une pénalité de 3 heures**.
- Ils ne pourront **prétendre à aucun prix ni attribution de points**, sauf les Points de Bonus de départ.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

### **7.5.12.1 EPREUVE SPECIALE « EN BOUCLE »**

Lors d'une épreuve spéciale (ES) se déroulant en boucle, et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réel réalisé
- tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.



#### **7.5.17.4. SECURITE DES CONCURRENTS**

Tout équipage est tenu d'informer **au plus vite** la Direction de Course de son abandon.  
Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs.

#### **7.5.20P. Séance d'essai (shakedown) :**

Frais de participation : **150 €** par voiture.

**Gratuit** pour un équipage dont le pilote **ou** le copilote est licencié à la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire.

Les organisateurs ont prévu une séance d'essai, sur route fermée sécurisée, le vendredi 28 septembre 2018 de **9h30 à 12h00**, réservée uniquement aux concurrents engagés sur le Championnat de France des Rallyes, le Championnat de France des Rallye Junior et le Trophée Clio R3T France et de **12h00 à 15h30** aux autres concurrents. Le parcours est le reflet parfait des spéciales du rallye. Le lieu sera communiqué aux concurrents avec la confirmation d'engagement et le règlement.

Pour y participer, les concurrents devront en faire la demande à l'aide du bulletin d'engagement et avoir acquitté les frais de participation auprès de l'organisateur (Chèque supplémentaire de 150€ à l'engagement). Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance, et éventuellement, après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essais le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, licencié, nominativement désigné dans la feuille d'engagement au Shakedown. Il est important de satisfaire aux vérifications administratives et de récupérer pour apposition, les numéros d'identification. La présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative.

Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes concernées dans le département du Loir-et-Cher et les départements limitrophes.

Reconnaisances autorisées (article 6.2.6P)

#### **7.6P. PARC FERME**

Conforme au règlement standard FFSA

### **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes.

### **ARTICLE 10P. PRIX - COUPES**

Au terme du rallye, et afin de faciliter la gestion des ordres de passage (obligatoire) sur le podium d'arrivée, il sera mis en place un parc de repositionnement (régime parc fermé) de 25mn en amont de ce podium. Entre le parc de repositionnement, le podium et le parc fermé, les voitures seront en régime de parc fermé.

Pour tous les concurrents, **sauf ceux** inscrits au CFR Junior, Trophée Michelin et ceux inscrits au Trophée Clio R3T France, les prix suivants sont attribués.

		1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
<b>Classe</b>	de 1 à 4 partants	25%E	-	-
	de 5 à 9 partants	50%E		-
	10 partants et Plus	1E	50%E	25%E
<b>Féminin</b>	1 <sup>ère</sup> Féminine	50%E	-	-

(E = montant de l'engagement réellement payé, limité à **1 050 €**).

Sont considérés comme partant, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Les concurrents du CFR Junior, Trophée Michelin ainsi que ceux inscrit au Trophée Clio R3T France ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

Les prix en espèces seront envoyés par courrier dans un délai de 5 jours après la parution du classement officiel définitif sauf vérifications finales en cours. Le prix pourra être versé par virement sur compte bancaire (joindre un R.I.B. avec la demande d'engagement en précisant ce choix).

### **CLASSEMENT CFR JUNIOR, PROMOTION « MICHELIN » et TROPHEE CLIO R3T FRANCE**

Conformément au règlement de ces trophées.

#### **10.2P : COUPES**

La remise des prix se déroulera le dimanche 30 septembre 2018 sur le podium d'arrivée à partir de 13h00.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée :

- Les 3 premiers équipages du classement Général, + le premier du classement Team
- Les 3 premiers équipages du Classement CFR Junior
- Les 3 premiers équipages du Trophée Michelin,
- Les 3 premiers équipages du «Trophée Clio R3T France».
- Les 3 premiers équipages du classement « Pilotes régionaux »,
- Le premier équipage féminin,
- Les vainqueurs de chaque Classe,
- 4 commissaires de route

Les coupes ne sont pas cumulables.

#### **10.3P : PRESENCE EN SALLE DE PRESSE :**

Les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du Championnat de France Junior, les 3 premiers du classement du Trophée Michelin et le 3 premiers des coupes de marque doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.